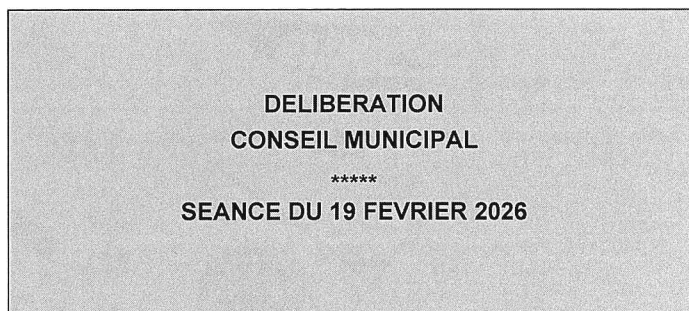




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	13	13 +7

Date de convocation 12 février 2026
--

Date d'affichage 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD représentée par Nicolas MENNETRIER, Valérie PELLERIN représentée par Annie SALAMI, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN représentée par Pascal GENET, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON, Julien SEYSSEL représenté par Urbain VELUT

Absents : Marcel CHRISTEL, Monique SIMON

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance. **Stéphanie KUSTERMAN**, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Acquisition foncière : terrain appartenant à GL Lavage

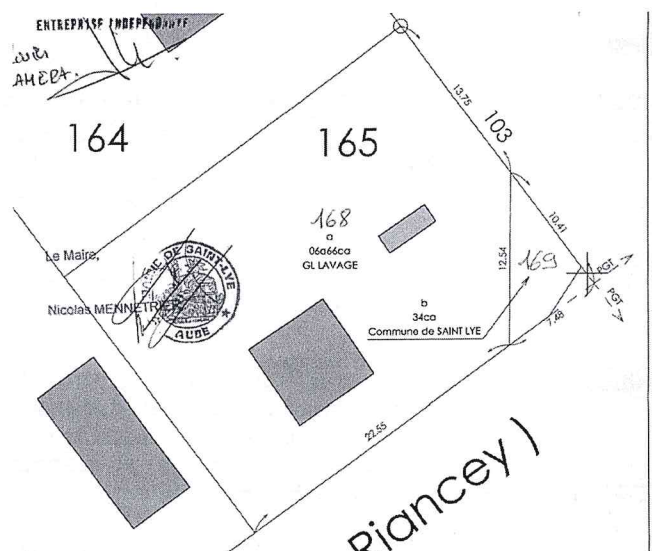
N° de délibération : 20260212

M. le maire expose :

Dans le cadre des travaux de voirie récemment réalisés rue de Montherlant, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un pan coupé afin de finaliser l'aménagement.

La parcelle concernée est la **parcelle AB0169**, d'une contenance de **0 ha 00 a 34 ca**. Un document d'arpentage a déjà été réalisé et permet de définir précisément la zone à acquérir.

Il est proposé d'acter un tarif de 3 € par m², conformément au prix actuellement pratiqué pour l'acquisition de terrains dans le cadre des alignements, sur la base de la délibération du 29 mars 2021.



Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Considérant :

- La nécessité de sécuriser les emprises publiques et d'assurer la continuité des aménagements de voirie ;
- Le respect des tarifs déjà adoptés pour des acquisitions similaires ;
- La parcelle concernée et sa superficie, telle que définie par le document d'arpentage ;

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB0169 d'une contenance de 0 ha 00 a 34 ca ;

ACTE le tarif de 3 € par m² pour cette acquisition ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
13	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire

Nicolas MENNETRIER
Maire